

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

Objet : Signature d'un bon de commande pour la migration vers la version 3 du logiciel Actes-Office (Editeur Berger Levrault)

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Vu le courrier de la société Berger Levrault confirmant l'arrêt de la maintenance au 31/12/2022 de la version 2 du logiciel Actes-Office,

Considérant la nécessité migrer le logiciel vers la version 3,

Considérant la proposition établie par la société BERGER LEVRAULT (Limonest - 69), pour un montant de 8 223 € TTC,

DECIDE

- Article 1 :

De signer un bon de commande avec la société BERGER LEVRAULT (Limonest - 69), pour un montant de 8 223 € TTC, pour la prestation de migration vers la version 3 du logiciel Actes-Office (Editeur Berger Levrault) ;

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, affichée en Mairie et notifiée à la société.



CHAPONNAY, le 16/05/2023
Le Maire,
Raymond DURAND